

**CONSEIL D'ADMINISTRATION ET D'ORIENTATION STRATEGIQUE**  
**6 mai 2019**

**PROCES VERBAL**

**Les membres du Conseil d'Administration et d'Orientation Stratégique**

**Représentants des membres fondateurs :**

	Présent(e)	Excusé(e)	Pouvoir	Nom du membre ayant donné pouvoir
Monsieur Pierre ADAMI, Chargé de mission au SGAR	✓			Monsieur le Préfet de la Région Bourgogne-Franche-Comté
Monsieur Patrick Molinoz, Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté, Président du GIP	✓		✓	Monsieur Guy Hourcabie, Conseil départemental de la Nièvre
Monsieur Ludovic Rochette, Conseil départemental de la Côte d'Or		✓		
Monsieur Guy Hourcabie, Conseil départemental de la Nièvre		✓		
Monsieur Anthony Vadot, Conseil départemental de la Saône-et-Loire	✓		✓	Monsieur Jacky Rodot, Représentant du collège n°4
Monsieur Yves Vecten, Conseil départemental de l'Yonne	✓		✓	Monsieur Ludovic Rochette, Conseil départemental de la Côte d'Or

**Représentants des membres élus :**

	Présent(e)	Excusé(e)	Pouvoir	Nom du membre ayant donné pouvoir
Monsieur Roger Ganée (collège 2)		✓		
Monsieur René Marcellot (collège 3)		✓		
Monsieur Jacky Rodot (collège 4)		✓		

Monsieur Emmanuel Bougerolle (collège 5)		✓		
Monsieur Gilles Prost (collège 6)	✓		✓	Monsieur René Marcellot, Représentant du collège n°3
Monsieur Paul-Antoine De Carville (collège 7)	Dém.			
Monsieur Daniel Duplessis (collège 8)	✓			
Monsieur Pierre Poillot (collège 9)	✓		✓	Monsieur Roger Ganée, Représentant du collège n°2
Monsieur Gilles Beaufiles (collège 10)	✓			
Monsieur Cyrille Politi (collège 11)	Dém.			
Monsieur Guy Hourcabie (collège 12)	Cessation mandat			
Monsieur Michel Neugnot (collège 13)	Cessation mandat			

#### Les Représentants de l'Etat :

<b>Commissaire du Gouvernement</b>	Présent(e)	Excusé(e)	Pouvoir	
Monsieur Bernard Luc	✓			
<b>Contrôleur budgétaire régional</b>	Présent(e)	Excusé(e)	Pouvoir	
Madame Barbara Heraud		✓		

#### Personnes invitées :

Monsieur Mathieu Noël, Cabinet Parme, AMO juridique  
Monsieur Mathieu Thouard, Cabinet Wavestone, AMO technique  
Monsieur Jean-Michel Martin, Conseil départemental de Saône-et-Loire, Directeur des Systèmes d'Information  
Monsieur Didier Chazal, Conseil départemental de la Côte d'Or  
Madame Isabelle Lantoine, Conseil départemental de la Côte d'Or  
Monsieur Laurent Venin, Conseil départemental de la Nièvre  
Monsieur Philippe Capelle, Conseil départemental de la Nièvre

#### Représentants de l'équipe du GIP e-Bourgogne Franche-Comté :

Monsieur Gilles Delamarche, Directeur  
Monsieur Patrick Ruestchmann, Directeur-adjoint  
Madame Juliette Kurtzmann, Cheffe de projets  
Melle Jennifer Pierre, Responsable relations adhérents et communication

---

---

### **Pièces-jointes au procès-verbal :**

- Le rapport d'analyse des offres finales ;
- Les Actes d'Engagement pour chacun des cinq lots ;
- Le PV de synthèse avec les signatures du quorum.

---

---

### **RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR**

- I. Accueil des membres, émargement, recensement des pouvoirs, vérification des règles de quorum
- II. Ouverture de la séance du CAOS par monsieur Patrick Molinoz, Président du GIP
- III. Désignation d'un secrétaire de séance
- IV. Présentation et examen du rapport d'analyse des offres reçues de la part des candidats dans le cadre du marché de réalisation et d'exploitation d'une nouvelle plateforme de services numériques pour le compte du GIP e-Bourgogne Franche-Comté
- V. Attribution des cinq lots du marché et autorisation de signature des contrats par le Président
- VI. Questions diverses

---

---

### **DEROULE DE L'ORDRE DU JOUR**

- I. Accueil des membres, émargement, recensement des pouvoirs, vérification des règles de quorum**

8 membres sont présents et 5 membres ont donné pouvoir pour les représenter.

→ En application des règles de quorum, le conseil d'administration et d'orientation stratégique peut donc siéger et délibérer valablement.

- II. Ouverture de la séance du CAOS par monsieur Patrick Molinoz, Président du GIP**

Patrick MOLINOZ souligne l'importance de l'ordre du jour de ce CAOS puisqu'il s'agit de statuer sur l'attribution des cinq lots du marché de renouvellement de la plateforme Territoires Numériques, l'actuel Contrat de Partenariat-Public-Privé (CP) d'une durée de 10 ans arrivant à son terme le 31 octobre 2019.

L'importance formelle de cette décision concrétise la décision prise préalablement de ne pas reconduire le fonctionnement du GIP sur la base d'un Partenariat Public Privé. Le Président rappelle que si cette modalité d'organisation a permis au GIP de bien fonctionner elle n'était, de son point de vue, probablement pas la plus

pertinente du point de vue de la dépense publique. Une nouvelle page s'ouvre pour le GIP avec un mode de gestion qui s'apparente plus à une forme de régie.

### **III. Désignation d'un secrétaire de séance**

Patrick RUESTCHMANN, Directeur-Adjoint du GIP, est désigné secrétaire de séance.

### **IV. Présentation et examen du rapport d'analyse des offres reçues de la part des candidats dans le cadre du marché de réalisation et d'exploitation d'une nouvelle plateforme de services numériques pour le compte du GIP e-bourgogne-franche-comté**

Les membres du Conseil d'Administration et d'Orientation Stratégique ont à leur disposition la version papier du rapport d'analyse des offres.

Il est rappelé que ce marché est un marché forfaitaire d'une durée de 5 ans, renouvelable pour une durée de 2 ans supplémentaires.

Dans ce cadre de sa présentation, le Directeur-Adjoint Patrick Ruestchmann expose les éléments suivants : (1) Enjeux, planning et allotissement ; (2) Les attentes ; (3) Le processus achats ; (4) L'infrastructure technique cible et le dispositif d'assistance cible ; (5) Les défis à relever.

Il présente ensuite une synthèse du rapport d'analyse, intégrant les points forts et points d'attention des offres proposées par les entreprises, pour chaque lot du marché.

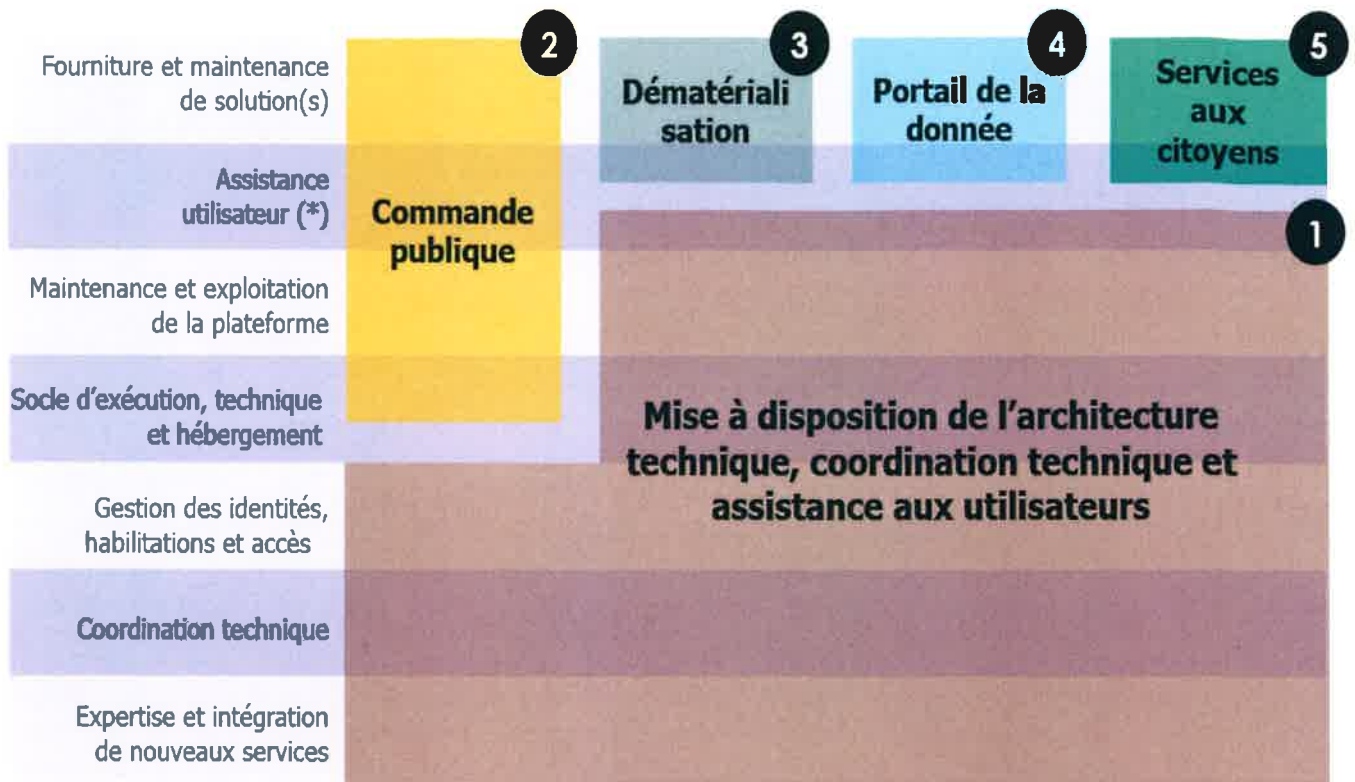
#### **1. Enjeux, planning et allotissement**

L'objectif de ce nouveau marché et de ses 5 lots est d'assurer le renouvellement de la plateforme de services numériques dans la continuité de ce que propose aujourd'hui le GIP, de façon pérenne, flexible et interopérable. La nouvelle plateforme devra être opérationnelle le 1<sup>er</sup> novembre prochain.

La préparation de ce chantier a débuté il y a environ un an avec la rédaction du cahier des charges de la nouvelle plateforme. Le dossier de consultation a été publié en septembre 2018. Deux tours de négociations avec soutenance des candidats ont eu lieu au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2019 (13 auditions, 15 à 20 participants par audition, avec la présence des représentants des membres fondateurs et du Commissaire du gouvernement).

Les offres finales ont été déposées le 27 mars.

Le marché est découpé en cinq lots :



Il est rappelé que, en différence avec l'actuel périmètre, le lot 4 « portail de la donnée et de la connaissance » est nouveau (il s'agit de l'actuel Idéo, transformé, et ne faisant pas aujourd'hui parti de la plateforme TerNum BFC). Ce lot 4 bénéficie ainsi de l'architecture technique de la nouvelle plate-forme, de sa maintenance, de son exploitation et de l'hébergement des données (lot 1).

Le lot 2 commande publique est un cas particulier par rapport aux autres lots car l'hébergement et la tierce maintenance applicative de la salle des marchés ne sont pas délégués au prestataire du lot 1 (socle technique et hébergement des lots 3-4-5).

## 2. Les attentes

### 3.

L'expression de besoin liée à ce nouveau marché intègre :

- Une meilleure traçabilité des usages des différents services du GIP par les adhérents ;

Patrick Molinoz rappelle que ces éléments sont particulièrement importants dans le cadre des réflexions menées actuellement autour du nouveau modèle économique et de services. Suivre l'utilisation réelle des services par les adhérents devra permettre d'adapter l'offre du GIP à la réalité des besoins et des pratiques réelles.

- Un pilotage centralisé et partagé entre le GIP et le titulaire du lot 1. Cette nouvelle organisation doit permettre une meilleure fiabilité des données statistiques d'usages et une meilleure réactivité dans l'exploitation des services au quotidien ;
- L'importance pour les titulaires des lots d'être engagés dans l'application du RGPD ;
- Des clauses de réexamen du contrat permettant une relation plus flexible avec les prestataires face aux évolutions de la consommation des services actuels ou futurs ;
- Des logiciels libres de droits (*open source*) et une unicité des outils web pour optimiser les compétences techniques en interne ;
- Des dispositifs d'échange de données (API) pour l'ouverture vers l'extérieur, en particulier dans le cadre du Lot 4 (données et connaissances) ;

- Des capacités pour intégrer les programmes de l'Etat comme FranceConnect ou Démarches Simplifiées.

Patrick Molinoz indique que ces différents éléments permettront à la fois de garantir la pérennité de l'offre de service essentielle du GIP tout en ouvrant des possibilités de développement de missions nouvelles.

#### **4. Le processus achats**

Les offres ont été notées de façon collégiale, sur la base d'une évaluation technique (70%) et du prix (30%) sauf pour le Lot 1 (60% - 40%)

#### **5. L'infrastructure technique cible et le dispositif d'assistance attendu**

L'architecture cible de la nouvelle plateforme est une évolution notable par rapport à l'actuelle :

- Une même solution pour les sites Web avec un accès unique via le portail de Territoires Numériques,
- Un socle d'échanges permettant l'articulation avec les différents lots et blocs de services, et l'accueil de nouveaux services.

Le dispositif d'assistance téléphonique reste le même : un numéro unique d'appel, couplé à un Serveur Vocal Interactif (SVI) pour orienter les demandes vers le GIP et les différents titulaires des lots selon le degré de complexité technique de la question ou du problème à résoudre.

#### **6. Les défis à relever**

Le nouveau marché, de par sa répartition en 5 lots nécessitera une vigilance particulière des équipes du GIP sur les quatre points suivants :

- La garantie de la reprise de données des adhérents du GIP de manière ordonnée, minutieuse et fluide ;
- Une nouvelle gouvernance nécessitant un pilotage centralisé par le lot 1 pour son volet technique et piloté par le GIP, de façon à garantir une bonne coordination technique et décisionnelle par rapport à l'ensemble des prestataires retenus pour chacun des lots. Ce nouveau mode de fonctionnement représentera une charge supplémentaire d'activités pour la Direction et les Chefs de projets.
- Une attention particulière portée à l'accompagnement au changement aussi bien en interne au GIP qu'auprès des adhérents ;
- Le choix puis la mise en œuvre de stratégies de bascule des services (ex : sites Web des communes).

#### **7. Les points forts et points d'attention des offres des entreprises, pour chaque lot du marché**

*Voir en annexe le détail de chaque lot dans le rapport d'analyse des offres.*

En amont de la présentation de la synthèse de ce rapport, Patrick Molinoz rappelle que les résultats de cette consultation permettront au GIP :

- D'assurer une continuité de services ;
- De développer de nouveaux services pour relever les défis du numérique de demain pour nos territoires.

Un tableau récapitulatif des prix est présenté et commenté.

Maître Noël, avocat, rappelle qu'il s'agit pour chaque lot d'un prix forfaitaire et définitif.

Des clauses de réexamen ont été prévues pour rendre la relation suffisamment flexible et réactive avec les prestataires de chacun des lots, tout au long de la durée du marché, en cas de variations des volumes d'usages des services (ex : déploiement en masse vers une strate de communes).

Monsieur Anthony Vadot, Représentant le CD71 demande si une estimation des coûts de ce nouveau marché et de ses lots avait été réalisée par les équipes.

Des études ont été réalisées par l'AMO technique Wavestone dans l'accompagnement de cet achat. Le prix final est environ 9% supérieur au montant estimé au départ (pour l'essentiel sur les chiffreages des lots 1, 3 et 5).

Monsieur Gilles Prost, Représentant des communes de 3 500 à 20 000 habitants de BFC remarque que le coût total du marché est moins élevé que celui du contrat de partenariat (CP) alors qu'il comprend le portail de la donnée.

Maître Noël précise que les mécanismes d'achat en CP et en marché forfaitaire (avec 5 lots) ne sont pas du tout comparables.

En effet, dans le cadre d'un CP, c'est le prestataire retenu qui porte le coût de l'investissement de la construction de la plate-forme. Ce coût important est ensuite remboursé par le client dans le cadre de son loyer annuel et ce coût est lissé sur la durée du CP. Le prestataire est également co-maîtrise d'ouvrage

Le Président du GIP observe que si le coût est moins élevé, un gros travail d'accompagnement sur la migration des sites internet et le pilotage des lots - par exemple - nécessiteront de revoir la voilure des ressources du GIP (ex : compétences complémentaires).

**Au regard des critères de jugement des offres, précisés dans le règlement de la consultation, le classement suivant est retenu :**

Synthèse des prix (valeurs sur 7 ans) :

Lot	1	2	3	4	5		
Candidats	Worldline	Atexo + base DCE	Atexo sans base DCE	Libriciel	Néogéo	BPM	AtoI CD
<b>Total € HT</b>	<b>6 649 685</b>	<b>2 394 447</b>	<b>2 313 900</b>	<b>816 170</b>	<b>490 850</b>	<b>438 075</b>	<b>572 840</b>
<b>Total € TTC</b>	<b>7 979 622</b>	<b>2 873 337</b>	<b>2 776 680</b>	<b>979 404</b>	<b>589 020</b>	<b>525 690</b>	<b>687 408</b>

Synthèse des notes (notes sur 10) :

Lot	1	2	3	4	5	
Candidats	Worldline	Atexo + base DCE	Libriciel	BPM	Néogéo	AtoI CD
<i>Pondération</i>	<i>60% technique/ 40% prix</i>		<i>70% technique/ 30% prix</i>			
Critère 1 Technique et méthodologie	7,4	7,3	7,7	6,2	7,9	9
Critère 2 - Prix	10	10	10	10	8,9	10
<b>Note globale sur 10 points</b>	<b>8,5</b>	<b>8,1</b>	<b>8,4</b>	<b>7,3</b>	<b>8,2</b>	<b>9,3</b>

Monsieur Pierre Poillot, représentant des syndicats intercommunaux (collège 9), s'interroge sur l'écart constaté entre les notes des deux candidats du lot 4 et s'interroge sur la proposition d'attribuer le marché à l'offre la plus onéreuse.

Réponse : les notes intermédiaires indiquées dans le rapport sont des notes déjà pondérées (ce qui n'apparaît pas explicitement dans le titre de la colonne sur le tableau distribué en séance).

Plus précisément, les sous-critères d'évaluation technique pour ce lot 4 ont été les suivants :

- ✓ Réalisation du portail de la donnée et de l'entrepôt de données, leur intégration avec le socle de gestion des habilitations et des accès et la reprise des données → pondéré à 30%
- ✓ Exploitation de la maintenance (PAQ) → pondéré à 20%
- ✓ Suivi et support aux utilisateurs / adhérents → pondéré à 5%



- ✓ Alimentation des outils de suivi → pondéré à 10%
- ✓ Participation aux instance de pilotage → pondéré à 5%

En complément, il est précisé par différents représentants des membres fondateurs présents aux auditions du lot 4 que la société BPM n'avait pas cerné les attentes fonctionnelles du GIP et que la coopération avec son sous-traitant (une seule personne sur le volet géographie) était confuse, contrairement à NéoGéo qui a su se montré critique sur les enjeux du portail de la donnée et de la connaissance. De plus, l'offre de NéoGéo repose sur une architecture conforme au choix du GIP et qui permet l'assemblage de différentes solutions existantes (outils open data et outils géographiques).

## V. Attribution des cinq lots du marché et autorisation de signature des contrats par le Président

Le Président du GIP soumet au vote des membres du CAOS la décision d'attribuer les lots du marché comme suit :

Lot 1 : <b>Worldline</b>	0 abstention, 0 contre, 13 pour
Lot 2 : <b>Atexo avec base DCE</b>	0 abstention, 0 contre, 13 pour
Lot 3 : <b>Libriciel</b>	0 abstention, 0 contre, 13 pour
Lot 4 : <b>NéoGéo</b>	2 abstentions, 0 contre, 11 pour
Lot 5 : <b>AtoI CD</b>	0 abstention, 0 contre, 13 pour

Madame Lantoine, du CD21 demande si pour le lot 2, il est proposé de retenir la variante intégrant la bibliothèque de DCE. C'est en effet le choix retenu.

Monsieur Anthony Vadot, Représentant du CD71, demande si l'on peut afficher une comparaison des prix obtenus avec les prix estimés du marché sur l'ensemble de sa durée soit chiffrage sur 7 années.

Réponse :

Lot	Fournisseur retenu	Prix à payer €HT	Prix estimé €HT	Ecart %
1	Worldline	<b>6 649 685</b>	6 200 000	7,25 %
2	Atexo	<b>2 394 447</b>	2 400 000	-0,23 %
3	Libriciel	<b>816 170</b>	400 000	104,04 %
4	NéoGéo	<b>490 850</b>	500 000	-1,83 %
5	AtoI CD	<b>572 840</b>	500 000	14,57 %
<b>TOTAL</b>		<b>10 923 992</b>	10 000 000	9,24 %

**→ Vu l'avis émis par les membres du CAOS en instance il est décidé d'attribuer les lots du marché comme ci-dessus.**

*Voir en annexe le PV de synthèse avec les signatures du quorum.*

Le Président du GIP demande aux membres du CAOS de l'autoriser à signer le marché :

**Lot 1, Lot 2, Lot 3, Lot 5: 0 abstention, 0 contre, 13 pour**

**Lot 4 : 2 abstentions, 0 contre, 11 pour**

**→ Les membres du Conseil d'Administration et d'Orientation Stratégique autorisent le Président du GIP à signer les actes d'engagement pour chaque lot du marché.**



## VI. Questions diverses

Il est rappelé que des élections ont été organisées pour élire ou renouveler 10 représentants des adhérents au sein du CAOS. Seuls 2 collèges ont reçu des candidatures (collèges 7 et 9) et ont été élus :

Collège 7 : Monsieur Guillaume Maillard, adjoint à la Ville de Nevers

Collège 9 : Monsieur Pierre Poillot, membre sortant, Président du SIAEP de Liernais

Le président félicite les deux élus.

Le Président du GIP rappelle que des travaux sont en cours pour refondre le modèle économique et de services du GIP et que différents scénarii sont étudiés pour être présentés en CAOS le 24 juin. Il est envisagé que les adhérents seront ensuite consultés d'ici l'automne et avant l'assemblée générale qui aura lieu fin octobre.

S'agissant du CD71, le Président rappelle à son représentant que sa collectivité n'est toujours pas à jour du versement de ses cotisations sur les exercices 2017 à 2019 (montant global de 200 000€), contrairement à ce qui avait été promis. Ce point fait l'objet de relances régulières mais n'a pas trouvé de réponse concrète à ce stade. Cette situation ne pourra pas perdurer éternellement. Chaque adhérent, et qui plus est chaque membre fondateur, se doit de respecter ses engagements financiers. Si le GIP a engagé le travail pour la refonte de son modèle économique et financier personne ne peut s'exonérer de ses obligations par anticipation d'une éventuelle modification des règles. Monsieur le président invite donc Monsieur Vadot à œuvrer pour que le CD71 règle les 200.000 euros dûs au GIP dans les meilleurs délais.

**Fin de la réunion, la séance est levée à 16h.**

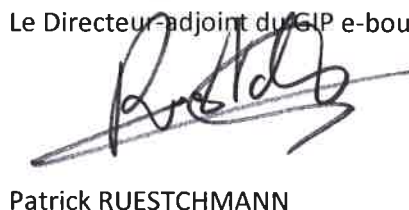
---

Le Président du GIP e-bourgogne-franche-comté



Patrick MOLINOZ

Le Directeur-adjoint du GIP e-bourgogne-franche-comté



Patrick RUESTCHMANN